



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chimie

Question écrite n° 65349

Texte de la question

M. Henri Jibrayel attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la situation très grave que connaissent actuellement les salariés de l'usine Azur chimie située à Port-de-Bouc dans les Bouches-du-Rhône. En juillet 2009, la direction de cette usine annonçait la suppression de la moitié des 100 emplois du site. Le groupe financier allemand ICIG (International chemical investors group), basé à Francfort, qui avait racheté l'unité et ses équipements à Albermarle, en janvier 2009, envisagerait de la fermer définitivement le 31 décembre et d'engager sa dépollution et son démantèlement en 2010. En sept ans, près de 350 postes ont déjà été supprimés dans cette usine, sans compter les répercussions en termes d'emplois indirects. Lorsque ICIG est devenu actionnaire principal, l'entité Azur chimie a été créée, un nouveau projet industriel devait voir le jour : une production renouvelée, réorientée vers l'agrochimie. Mais ce projet industriel s'est très vite transformé en suppression de 100 % des emplois, ce qui tire encore plus vers le bas le site de Port-de-Bouc. Récemment le groupe Orrion chimie a pris contact avec les dirigeants d'Azur chimie afin de proposer une reprise éventuelle du site, déclinée par la direction. Afin de lutter contre la logique financière de l'actionnaire qui doit céder la place aux atouts industriels de cette entreprise et au formidable engagement de ses salariés pour sauver leur emploi, il lui demande si l'État entend aider financièrement l'usine Azur chimie pour qu'elle puisse continuer à vivre et ainsi tout le bassin d'emplois concerné.

Texte de la réponse

L'entreprise Azur Chimie, implantée à Port-de-Bouc et spécialisée dans la production de dérivés de produits bromés fins et de retardateurs de flammes bromés, a été rachetée en 2008 par le groupe financier allemand International Chemical Investors Group (ICIG). La dégradation de la situation de la société Azur Chimie a été portée à la connaissance des services du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi : l'établissement de Port-de-Bouc a été confronté à un effondrement des débouchés de son principal produit de fabrication et à la difficulté de s'appuyer sur d'autres produits pour relancer son activité dans des conditions de rentabilité satisfaisantes. En juillet 2009, ICIG a annoncé qu'il procéderait à la suppression de 50 postes puis, en octobre 2009, a annoncé la fermeture de son établissement de Port-de-Bouc au 31 décembre 2009. La situation de l'entreprise Azur Chimie a fait l'objet d'un suivi attentif de la part des services de l'État, en ayant pour objectif d'aboutir à la meilleure solution possible pour les 104 salariés de l'entreprise. Dès juillet 2009, un plan social avait été mis en place ; la situation actuelle se conclut par 96 départs volontaires et 8 licenciements. Le 16 novembre 2009, la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Bouches-du-Rhône a notifié à l'entreprise une obligation de revitalisation : l'inventaire des valeurs immobilières est en cours et sa réindustrialisation est une piste de réflexion actuellement à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65349

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11305

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5278